

Michelle Pistone,  
107 rue de la mairie,  
38940 Roybon.

le 20 juillet 2010.

A Monsieur Vallini, président du conseil général.

Monsieur,

Dans le numéro 110 d'Isère Magazine, vous consacrez votre éditorial à la biodiversité. Ce thème est ensuite largement développé dans le journal. Pour ne citer que l'article " les actions du conseil général ", je relève des titres intéressants:

- une flore protégée,
- des corridors biologiques,
- halte au bétonnage,
- des routes sécurisées,
- eau et sols sous surveillance,
- les pièges mortels pour animaux neutralisés.

Le conseil général incite ensuite les Isérois conscients à adopter un comportement de " bio acteur ". C'est incontestablement une bonne initiative. Pour de nombreuses actions suggérées je m'aperçois que, sans le savoir! j'étais déjà une bio actrice.

C'est, entre autres, ce souci de la protection d'une nature encore relativement épargnée dans les Chambarans qui m'a incitée, avec d'autres personnes soucieuses de l'avenir, à adhérer à l'association " pour des chambarans sans center parcs ".

Je ne comprends pas comment, avec une aussi bonne analyse des dangers qui menacent la terre et en l'occurrence notre région, le conseil général a pu apporter son appui, et ses finances, au projet de Center Parcs monté par Pierre et Vacances. Cette société se prétend attentive à l'environnement, la nature recréée dans ses centres serait encore plus belle que la " vraie " nature. Pourtant la destruction d'une partie de la flore et des zones humides et le danger que cela fait courir à l'hydrographie du département de la Drôme, la perturbation des couloirs biologiques, le bétonnage de quelques dizaines d'hectares, la circulation accrue sur des routes inadaptées, le piège mortel que constitue l'aquamundo pour les oiseaux dont on craint, qu'attirés par la lumière, ils n'aillent s'y écraser, tout, sans parler du gaspillage de l'eau et de l'énergie, va à l'encontre du souci du conseil général de transmettre " une terre vivante aux générations futures ". Les différents rapports dont celui de la commission " environnement " de la région Rhône-Alpes, rapports tous très bien documentés, pointent les attaques irréversibles que cette opération constituerait contre l'environnement.

Les partisans du projet objectent qu'il va créer des emplois. Mais peut-on générer n'importe quel emploi et à n'importe quel coût? Pourquoi alors ne pas recréer des " ateliers nationaux " comme en 1848, dont on dit que pour fournir du travail aux ouvriers on faisait creuser un trou à certains que d'autres rebouchaient ensuite? Cela ne servirait à rien mais au moins la nature, l'environnement, la vie des habitants des Chambarans et au delà, n'en serait pas dégradés.

Trève de persiflage le problème est trop grave pour qu'on en plaisante. Je connais les difficultés de la région en matière de chômage, j'ai suivi le combat des travailleurs de Saint Siméon pour conserver leur entreprise, sans succès. Mais est-ce normal, alors même que la " droite " parle d'équité et de suppressions de niches fiscales, que ce soit " la gauche " qui aide des spéculateurs à investir dans un immobilier défiscalisé? Les millions généreusement octroyés par les conseils régional et général, par la communauté de communes, par la commune et autres organismes publics ne permettraient-ils pas de créer des emplois stables correctement rémunérés et utiles à la société? On manque de maisons de retraite, de lieu d'accueil pour les malades d'Alzheimer ou pour les enfants en difficultés, le tourisme à l'échelle humaine n'est pas encouragé: les baigneurs du lac de Roybon se transforment en petits hommes verts à cause des algues et les pêcheurs voient les truites disparaître dans la vase qui encombre le fond. La petite association équestre de Roybon survivrait

difficilement à la perte d'une partie de ses lieux de promenade et les Grenoblois ne pourraient plus venir " aux champignons ou aux muguets ". Le plateau de Chambaran reste une terre agricole et il y a certainement des activités à développer dans ce secteur.

Une partie du domaine public serait cédée à vil prix à une société privée. La forêt des Avenières appartient à la commune donc à la collectivité. L'histoire de Roybon est jalonnée de combats menés par les habitants contre les seigneurs ou contre les communautés voisines pour défendre leurs droits sur ces forêts. Peut-on accepter que plus de six cents ans de jouissance soient ainsi rayés d'un trait de plume?

Je pense qu'il est encore temps pour que le conseil général n'apparaisse pas, dans le futur, comme le fossoyeur des Chambarans et je compte sur votre lucidité, et celle de vos collègues, pour que vous remettiez en cause l'appui que vous pensiez apporter à Pierre et Vacances.

Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.